



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Le Recteur
Secrétariat particulier**

Référence
OD/FH/132
Dossier suivi par
Françoise Hernandez
téléphone
05 61 17 77 14
télécopie
05 61 17 77 26
courriel.
recteur@ac-toulouse.fr

**Place Saint-Jacques
31073 Toulouse cedex**

Toulouse, le 17 avril 2009

Le Recteur de l'académie de Toulouse
à
Monsieur Hervé PEREFARRES
Maire de Saint-Béat
avenue Général Galliéni
31440 SAINT BEAT

Monsieur le Maire,

J'ai reçu jeudi 9 avril une délégation d'élus, de parents d'élèves et de personnels du collège de Saint Béat au sujet de ma décision de suppression du poste de conseiller principal d'éducation du collège François Cazes.

J'ai l'honneur de vous confirmer par ce courrier les informations que j'ai transmises à la délégation.

La suppression du poste s'inscrit dans le travail annuel du redéploiement des personnels d'encadrement des élèves pour tenir compte des évolutions d'effectifs dans les collèges de l'académie et assurer entre eux une répartition équitable. Cette année le collège François Cazes fonctionne avec un principal et un conseiller principal d'éducation pour 119 élèves, soit un taux d'encadrement de 1 pour 60 qui est le plus fort des 93 collèges de la Haute Garonne. Après le retrait du poste de CPE, il continuera de connaître un taux d'encadrement éducatif très élevé avec 1 encadrant pour 125 élèves. Pour assister le principal, les moyens de surveillance des élèves seront renforcés par l'attribution d'un demi-poste d'assistant d'éducation supplémentaire dès la rentrée 2009, ce qui portera l'effectif total des assistants d'éducation à trois, soit un de plus par rapport au barème académique.

Le collège conservera, en outre, un nombre de postes d'enseignants qui, rapportés au nombre d'élèves, est le plus fort de tous les collèges du département hors ceux du quartier du Mirail de Toulouse. Son offre de formation sera bien sûr toujours enrichie des deux créations de la rentrée 2008 : la section européenne espagnol et la SEGPA.

Le collège ne sera donc pas sous administré. Il reviendra au nouveau principal du collège, et cela sera inscrit dans la lettre de mission que l'inspecteur d'académie et moi lui ferons, de piloter la politique et l'action éducatives de l'établissement. Conformément à son statut (B.O.E.N. spécial n°1 du 3 janvier 2002), ses responsabilités seront de :

- suivre l'assiduité et la ponctualité (présences, absences) ;
- favoriser les modalités d'expression collective et individuelle des élèves ;



2/2

- créer les conditions d'un accueil des élèves dans l'établissement en dehors des heures de cours (restauration, clubs, attentes dues au ramassage scolaire...) ;
- organiser et suivre le fonctionnement du secteur médico-social (infirmerie, fonds d'action collégien, bourses...) ;
- impulser et organiser une politique d'éducation à la santé (prévention des conduites à risque), installation et suivi des travaux du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ;
- établir, organiser et maintenir le dialogue avec les parents des élèves.

Je vous confirme aussi qu'il n'est en aucun cas envisagé, ni du côté du Rectorat, ni du côté du Conseil Général, une fermeture du collège. Le Sénateur Auban que j'ai reçu dès l'annonce de la décision me l'a expressément confirmé. Les craintes formulées à ce sujet n'ont donc aucun fondement.

J'ai proposé aux membres de la délégation que s'ajoute à l'accompagnement des professeurs par les corps d'inspection pédagogique prévu pour la mise en œuvre d'un nouveau projet d'établissement centré sur la réussite des élèves comme annoncé par l'inspection académique de la Haute Garonne suite à l'audit de juin 2008, un accompagnement de l'établissement par les inspecteurs « établissements et vie scolaire » pour le suivi de la nouvelle organisation de la vie scolaire.

Comme je l'ai indiqué à la délégation je suis prêt à réexaminer les modalités de fonctionnement de l'établissement au terme d'un délai de deux ans si le besoin s'en fait sentir.

J'attends maintenant après le dialogue et les explications que j'ai données, un retour à la normale à compter de la rentrée du 20 avril 2009.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie,

Jean Ravon